

Mise en œuvre de la loi LTFP – temps de travail

Réunion du 4 mai 2021



Sommaire

Situation des adjoints d'animation et d'action sportive

Situation des animateurs

O₃ Effectifs



Situation des adjoints d'animation et d'activité sportive



Le cycle actuel des AAAS

- 1. Un temps de travail en semaine scolaire de 26H30 heures
- 2. Un temps de travail en centre de loisirs de 47h30 par semaine
- 3. 38 jours de congés annuels soit 8 semaines de congés sur les vacances
- 4. Un cycle de travail avec une double comptabilité :
 - L'obligation horaire devant enfants : $(253-38) \times 6,4 = 1.376$ heures
 - Un forfait de 60 heures :
 - 18 heures pour la préparation des TAP
 - 35 heures de réunion
 - 7 heures de formation
- 5. Un cycle déséquilibré
 - Un temps réel devant enfant de 1.300 heures environ soit 76 heures de moins que l'obligation horaire
 - Un forfait de 60 heures générant du paiement d'heures supplémentaires sur des temps de formation et de réunion sans aucun suivi et objectivation
- 6. Un niveau de sujétion inadapté : niveau équivalent aux cycles de travail en 3 x 8.



Le cycle hebdomadaire actuel des AAAS : 26H30

Planning hebdomadaire 26H30										
	Interclasse			Ateliers TAP			Activités du soir			Temps validé
Lundi	11:30	13:30	02:00				16:30	18:30	02:00	04:00
Mardi	11:30	13:30	02:00	14:45	16:30	01:45	16:30	18:30	02:00	05:45
Mercredi	11:30	13:30	02:00				13:30	18:30	05:00	07:00
Jeudi	11:30	13:30	02:00				16:30	18:30	02:00	04:00
Vendredi	11:30	13:30	02:00	14:45	16:30	01:45	16:30	18:30	02:00	05:45
										26:30

NB : horaires de sortie du soir alignés sur les écoles maternelles



Proposition globale

- Fixer le niveau de sujétion au niveau 2 : en cohérence avec les métiers dont le cycle connait des variations saisonnières importantes.
- Utilisation du temps de travail supplémentaire, soit 7H15 / semaine, pour modifier le cycle et y inclure des temps de travail hors présence devant les enfants, dont temps de préparation et de mise en place des activités
- Un cycle hebdomadaire de 33H45 (semaine scolaire) et 47H30 (vacances scolaires) qui permet de générer 12,5 JRTT.
- Un temps de présence effective à l'école au minimum de 29h45/ semaine.
- Un temps de travail annuel de 1.562 heures



Proposition : 1 heure de réunion de l'équipe d'animation par semaine

- 1. Selon un créneau horaire choisi par l'équipe dans les propositions suivantes :
 - Le lundi ou le jeudi entre 15h25 et 16h25
 - N'importe quel jour de la semaine entre 10h25 et 11h25 (10h20 le mercredi)
- 2. Un temps de réunion inclus dans le temps de travail de tous les agents titulaires et contractuels



Proposition : 4 heures de décharge pour la préparation des activités

1. Une règle de proratisation applicable à tous les agents titulaires et contractuels :

- 1h par semaine scolaire pour la préparation des CDL au prorata du nombre de semaines extrascolaires effectuées (8 semaines pour un temps plein);
- · 3h par semaine scolaire pour la préparation des activités périscolaires (TAP, interclasse, étude et gouter) et du CDL du mercredi.



Proposition : 33h45 en semaine scolaire et 37,5 Congés +2 fractionnables

	Situation actuelle	Situation à compter du l ^{er} janvier 2022		
Taux de sujétion	6	2		
Jours de congé	38	25 (+2)		
JRTT	Ο	12,5		
Temps de de travail en semaine extrascolaire	47h30	47h30		
Temps de travail en semaine scolaire	26h30	33h45		
dont temps de travail devant enfant	26h	26h		
dont temps de mise en place et de rangement	30 minutes (TAP)	1h30 dont 60 minutes sur l'interclasse et le goûter		
dont temps d'attente des parents	Oh	1h15 pour gérer les retards parents le soir		
dont temps de réunion	35h annuelles	1h par semaine scolaire		
dont temps de préparation (en distanciel si besoin)	Oh	4h par semaine scolaire		



Proposition de planning (hors temps de préparation)

Planning hebdomadaire 33H45										
	Interclasse			Ateliers TAP			Activités du soir			Temps validé
Lundi	11:25	13:35	02:10				16:25	18:45	02:20	04:30
Mardi	11:25	13:35	02:10	14:45	16:30	01:45	16:30	18:45	02:15	06:10
Mercredi	11:20	13:45	02:25				13:45	18:45	05:00	07:25
Jeudi	11:25	13:35	02:10				16:25	18:45	02:20	04:30
Vendredi	11:25	13:35	02:10	14:45	16:30	01:45	16:30	18:45	02:15	06:10
Temps de réunion hebdomadaire								01:00		29:45

18:45 : horaire de déclenchement des heures supplémentaires en cas de retard des parents

- L'heure de réunion pourra être placée à différents moments de la semaine
- 60 minutes de mise en place et de rangement : 30 minutes de préparation de l'interclasse,
 20 minutes de rangement de l'interclasse et 10 minutes de préparation de l'étude ou du goûter



02

Situation des animateurs



Le cycle actuel des animateurs

- 1. Un temps de travail en semaine scolaire de 35 heures
- 2. Un temps de travail en centre de loisirs de 47h30 par semaine
- 3. 33 jours de congés
- 4. Un cycle de travail permettant de générer jusqu'à 16 JRTT
- 5. Pas de sujétion



Le cycle hebdomadaire actuel des animateurs : 35H00

Planning actuel hebdomadaire 35H00									
		Matin			Total				
Lundi	11:00	14:15	03:H15	15:00	18:30	03:30	06:45		
Mardi	11:00	13:45	02:45	14:30	18:30	04:00	06:45		
Mercredi	09:45	13:45	04:00	14:30	18:30	04:00	08:00		
Jeudi	11:00	14:15	03:H15	15:00	18:30	03:30	06:45		
Vendredi	11:00	13:45	02:45	14:30	18:30	04:00	06:45		
							35:00		

NB : horaires de sortie du soir alignés sur les écoles maternelles



Proposition globale

- Fixer le niveau de sujétion au niveau 2 : en cohérence avec les métiers dont le cycle connait des variations saisonnières importantes.
- Maintien d'un cycle de 35 heures / semaine mais adaptation des horaires en cohérence avec ceux des AAAS.
- Un cycle hebdomadaire de 35H00 (semaine scolaire) et 47H30 (vacances scolaires) qui permet de générer 20 JRTT.
- Un temps de présence effective à l'école de 35H00 / semaine.



Proposition: temps de travail inchangé + 4 JRTT

	Situation actuelle	Situation à compter du 1 ^{er} janvier 2022
Taux de sujétion	Ο	2
Jours de congé	33	25 (+2)
Plafond de JRTT	16	20
Temps de de travail en semaine extrascolaire	47h30	47h30
Temps de travail en semaine scolaire	35h00	35h00



Maintien du planning hebdomadaire

Maintien des plannings actuels (35h en semaine scolaire et 47h30 en CDL)

Planning actuel hebdomadaire 35H00									
		Matin			Total				
Lundi	11:00	14:15	03:H15	15:00	18:30	03:30	06:45		
Mardi	11:00	13:45	02:45	14:30	18:30	04:00	06:45		
Mercredi	09:45	13:45	04:00	14:30	18:30	04:00	08:00		
Jeudi	11:00	14:15	03:H15	15:00	18:30	03:30	06:45		
Vendredi	11:00	13:45	02:45	14:30	18:30	04:00	06:45		
							35:00		



03

Effectifs



Annexe

Effectifs au 31/12/2019

- AAAS titulaires: 2.163 agents (1.402 femmes / 761 hommes)
- AAAS contractuels: 1.118 agents (893 femmes / 225 hommes)
- Animateurs titulaires: 690 agents (439 femmes / 251 hommes)
- Animateurs contractuels: 3 agents (1 femme / 2 hommes)

